

# FCP GAT VIE CROISSANCE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2023

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 Décembre 2023

## I. *Rapport sur l'audit des états financiers du fonds GAT VIE CROISSANCE*

### Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds FCP GAT VIE CROISSANCE, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de 1 868 155 TND, y compris des sommes capitalisables de l'exercice qui s'élèvent à 93 013 TND.

A notre avis, les états financiers, ci-joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds FCP GAT VIE CROISSANCE, au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon les règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Rapport de gestion

La responsabilité du rapport sur la gestion du fonds incombe au conseil d'administration du gestionnaire du fonds, la société GAT Investissement S.A.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport sur la gestion du fonds établi par le gestionnaire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport sur la gestion du fonds par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport sur la gestion du fonds et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport sur la gestion du fonds semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport sur la gestion du fonds, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance du gestionnaire pour les états financiers

Le conseil d'administration du gestionnaire, la société GAT Investissement S.A, est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds FCP GAT VIE CROISSANCE à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds FCP GAT VIE CROISSANCE.

### Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## ***II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception de la mise en œuvre en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 22 mars 2024

**Le Commissaire aux Comptes :**

**LES COMMISSAIRES AUX COMPTES ASSOCIES –MTBF-**

**Mohamed Lassaad BORGI**

**BILAN**  
**AU 31 DECEMBRE 2023**  
**(Exprimé en dinar tunisien)**

	Notes	31/12/2023	31/12/2022
<b><u>Actif</u></b>			
<b>Portefeuille Titres</b>	<b>AC1</b>	<b>1 415 009</b>	<b>638 296</b>
Actions, Valeurs Assimilées et droits rattachés	AC1-a	1 049 702	536 630
Obligations et Valeurs Assimilées	AC1-b	365 307	101 666
<b>Placements monétaires &amp; disponibilités</b>	<b>AC2</b>	<b>461 048</b>	<b>848 448</b>
Placements Monétaires	AC2-a	277 526	804 037
Disponibilités	AC2-b	183 522	44 411
<b><u>Total Actif</u></b>		<b>1 876 057</b>	<b>1 486 744</b>
<b><u>Passif</u></b>			
Opérateurs Crédeurs	PA1	3 042	2 444
Autre Crédeurs Divers	PA2	4 860	5 016
<b><u>Total Passif</u></b>		<b>7 902</b>	<b>7 460</b>
<b><u>Actif Net</u></b>			
<u>Capital</u>	CP1	1 775 142	1 438 992
<b><u>Sommes capitalisables</u></b>	<b>CP2</b>	<b>93 013</b>	<b>40 292</b>
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-	-
Sommes capitalisables de l'exercice		93 013	40 292
<b><u>Actif Net</u></b>		<b>1 868 155</b>	<b>1 479 284</b>
<b><u>Actif Net et Passif</u></b>		<b>1 876 057</b>	<b>1 486 744</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2023**  
**(Exprimé en dinar tunisien)**

<b>Libellé</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>Du 06/04/2022 au 31/12/2022</b>
<b>Revenus du portefeuille titres</b>	<b>PR1</b>	<b>86 847</b>	<b>16 425</b>
Dividendes		62 116	14 014
Revenus des Obligations et Valeurs Assimilées		24 731	2 411
<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>PR2</b>	<b>37 544</b>	<b>42 959</b>
<b>Total revenus des placements</b>		<b>124 391</b>	<b>59 384</b>
Charges de gestion et de placement	CH1	(33 174)	(18 670)
<b>Revenus nets des placements</b>		<b>91 217</b>	<b>40 714</b>
Autres charges	CH2	(5 956)	(5 630)
Autres produits		-	-
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>85 261</b>	<b>35 084</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		7 752	5 208
<b>Sommes capitalisables de l'exercice</b>		<b>93 013</b>	<b>40 292</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(7 752)	(5 208)
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		29 954	(56 755)
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres		7 652	25 202
Frais de négociation des titres		(2 367)	(4 293)
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>120 500</b>	<b>(762)</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2023**  
**(Exprimé en dinar tunisien)**

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>Du 06/04/2022 au 31/12/2022</b>
<b>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</b>	<b>120 500</b>	<b>(762)</b>
Résultat d'exploitation	85 261	35 084
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	29 954	(56 755)
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	7 652	25 202
Frais de négociation des titres	(2 367)	(4 293)
<b>Transactions sur le capital</b>	<b>268 371</b>	<b>1 380 046</b>
<b>Souscriptions</b>	<b>294 029</b>	<b>1 380 046</b>
Capital	275 690	1 375 275
Régularisation des sommes non capitalisables	9 546	(437)
Régularisation des sommes capitalisables	8 793	5 208
Droits d'entrée	-	-
<b>Rachats</b>	<b>(25 658)</b>	<b>-</b>
Capital	(23 824)	-
Régularisation des sommes non capitalisables	(793)	-
Régularisation des sommes capitalisables	(1 041)	-
Droits de sortie	-	-
<b>Variation de l'Actif Net</b>	<b>388 871</b>	<b>1 379 284</b>
<b>Actif Net</b>		
Au début de l'exercice	1 479 284	100 000
A la fin de l'exercice	1 868 155	1 479 284
<b>Nombre de parts</b>		
Au début de l'exercice	1 475 275	100 000
A la fin de l'exercice	1 727 721	1 475 275
<b>Valeur Liquidative</b>	<b>1,081</b>	<b>1,003</b>
<b>Taux de rendement</b>	<b>7,84%</b>	<b>0.20%</b>

## **Notes aux états financiers au 31 décembre 2023**

### **Note 1. PRESENTATION DU FONDS**

FCP GAT VIE CROISSANCE est un fonds commun de placement de catégorie mixte de type capitalisation, bénéficiant d'une procédure simplifiée, régi par :

- Le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et ses textes d'application ;
- Règlement du Conseil de Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers visé par l'arrêté du ministre des Finances en date du 29 avril 2010 tel que modifié et complété par les textes subséquents.

FCP GAT VIE CROISSANCE a été créé à l'initiative conjointe de la société GAT INVESTISSEMENT S.A et de ATTIJARI BANK et a obtenu l'agrément de constitution d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) par décision du Conseil du Marché Financier (CMF) n°94-2021 du 22 décembre 2021.

Le prospectus visé par le Conseil du Marché Financier en date du 27 avril 2022 est mis à la disposition du public.

Le dépositaire de ce fonds est ATTIJARI BANK, le gestionnaire étant GAT INVESTISSEMENT S.A.

Il a pour objet principal la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds.

Le montant du fonds est de cent mille dinars (100.000 TND) réparti en cent mille (100.000) parts de même catégorie et de même rang d'un montant nominal d'un dinar (1 TND) chacune.

La durée de vie du fonds est de 99 ans à compter de la date de constitution.

FCP GAT VIE CROISSANCE n'est pas doté de la personnalité morale et est par conséquent, en dehors du champ d'application de l'impôt. Cependant les revenus des capitaux mobiliers réalisés par le fonds sont soumis à une retenue à la source définitive et libératoire de l'impôt.

### **Note 2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers de FCP GAT VIE CROISSANCE relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2023, ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables tunisiennes 16 à 18 relatives aux OPCVM.

### **Note 3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers de FCP GAT VIE CROISSANCE sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### **3.1. *Prise en compte des placements et des revenus y afférents***

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

Les intérêts sur les placements et valeurs assimilées en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2. *Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées***

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 décembre 2023.

L'identification et la valeur des titres ainsi évaluées sont présentés dans la note sur le portefeuille titre.

### **3.3. *Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées***

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ». Le « Fonds commun de placement FCP GAT CROISSANCE » ne

dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

### 3.4. **Evaluation des placements monétaires**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### 3.5. **Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3.6 **Traitement des opérations de pension livrée**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « Revenus des placements monétaires ».

## **Note 4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET L'ETAT DE RESULTAT**

### **AC1- Note sur le portefeuille titre**

#### **AC1-a Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :**

Le solde de cette rubrique s'élève à 1 049 702 TND au 31 décembre 2023. Le détail se présente comme suit :

Code ISIN	Désignation des titres	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% de l'actif Net
	<b>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</b>		<b>1 076 504</b>	<b>1 049 702</b>	<b>56,19%</b>
<b>Actions et droits rattachés</b>			<b>986 724</b>	<b>960 330</b>	<b>51,41%</b>
TN0001800457	BIAT	1 184	103 456	108 506	5,81%
TN0007300015	ARTES	9 500	68 445	61 427	3,29%
TN0004700100	ATL	5 266	17 412	18 952	1,01%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	1 600	61 022	73 486	3,93%

TN0002200053	BT	12 262	69 955	65 455	3,50%
TN0001100254	SFBT	6 900	107 881	85 319	4,57%
TN0006530018	SOTETEL	7 000	28 840	25 249	1,35%
TN0006660013	SOTRAPIL	2 000	25 525	29 486	1,58%
TN0006560015	SOTUVER	300	2 744	3 611	0,19%
TN0007270010	TPR	4 900	21 663	24 319	1,30%
TN0003200755	ICF	400	37 921	28 046	1,50%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	12 499	24 158	24 686	1,32%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING	6 300	47 948	55 755	2,98%
TN0007610017	SAH	10 820	101 643	86 419	4,63%
TN0007670011	DELICE HOLDING	1 600	19 373	18 664	1,00%
TN0007440019	TELNET HOLDING	4 700	33 599	36 355	1,95%
TN0007550015	CITY CARS	1 550	16 737	18 890	1,01%
TN0007510019	LAND'OR	4 000	24 660	24 004	1,28%
TN0007720014	UNIMED	6 200	46 983	46 636	2,50%
TN0007620016	MPBS	4 468	20 067	25 570	1,37%
TNDKJ8O68X14	MAGHREBIA VIE AA	4 500	28 765	27 221	1,46%
TNNGTFLC2986	SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES	2 020	49 687	39 390	2,11%
TN0007740012	SAM AA	7 527	28 240	32 884	1,76%
<b>Titres OPCVM</b>			<b>89 780</b>	<b>89 372</b>	<b>4,78%</b>
TN0001600287	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	839	89 780	89 372	4,78%
<b>Total</b>		<b>118 335</b>	<b>1 076 504</b>	<b>1 049 702</b>	<b>56,19%</b>

**AC1-b Obligations et valeurs assimilées :**

Le solde de cette rubrique s'élève à 365 307 TND au 31 décembre 2023. Le détail se présente comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition total	Valeur au 31/12/2023	% Actif Net
TN8DSPQCBC06	ATL 2022_TF_A	1 000	80 000	81 329	4,35%
TN99P72UERY9	EO TLF 2023-1 10,55%	1 350	135 000	142 752	7,64%
TNY1F6BOX6F5	EO CIL 2023-1 10,55%	1 350	135 000	141 226	7,56%
<b>Total</b>		<b>3 700</b>	<b>350 000</b>	<b>365 307</b>	<b>19,55%</b>

### Les mouvements du portefeuille titres

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	+/-Value latente	Valeur 31/12/2023	+/-Value Réalisées
<b>Solde au 31/12/2022</b>	<b>693 385</b>	<b>1 666</b>	<b>(56 755)</b>	<b>638 296</b>	
<b>Acquisition de l'exercice</b>	<b>919 907</b>	-	-	<b>919 907</b>	-
<i>Actions et droits rattachés</i>	649 907	-	-	649 907	-
<i>Obligations et valeurs assimilées</i>	270 000	-	-	270 000	-
<b>Cessions de l'exercice</b>	<b>(166 788)</b>	-	-	<b>(166 788)</b>	
<i>Actions et droits rattachés</i>	(166 788)	-	-	(166 788)	7 652
<i>Obligations et valeurs assimilées</i>	-	-	-	-	-
<b>Remboursement de l'exercice</b>	<b>(20 000)</b>	-	-	<b>(20 000)</b>	-
<i>Actions et droits rattachés</i>	-	-	-	-	-
<i>Obligations et valeurs assimilées</i>	(20 000)	-	-	(20 000)	-
<b>Variation des plus ou moins-values latentes</b>	-	-	<b>29 953</b>	<b>29 953</b>	-
<b>Variation des intérêts courus</b>	-	<b>13 641</b>	-	<b>13 641</b>	-
<b>Solde au 31/12/2023</b>	<b>1 426 504</b>	<b>15 307</b>	<b>(26 802)</b>	<b>1 415 009</b>	<b>7 652</b>

### AC2-a Placements monétaires

Le solde de cette rubrique s'élève à 277 526 TND au 31 décembre 2023. Le détail se présente comme suit :

Code ISIN	Désignation	Cédant	Taux	Échéance	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.23	% Actif net
	<b>Créances sur opérations de pension livrée</b>				<b>178 982</b>	<b>180 367</b>	<b>9,65%</b>
	Prise en Pension :PL BIAT 0.18M 32J 8.99%	BIAT	8,99%	02/01/2024	178 982	180 367	9,65%
	<b>BTC</b>				<b>95 787</b>	<b>97 159</b>	<b>5,20%</b>
TNC3BEPIHLU4	BTC 26S 16042024		8,70%	16/04/2024	95 787	97 159	5,20%
	<b>Total</b>				<b>274 769</b>	<b>277 526</b>	<b>14,86%</b>

**AC2-b Disponibilités**

Le solde de cette rubrique s'élève à 183 522 TND au 31 décembre 2023. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022
DEPOTS A VUE	1 021	963
AVOIRS EN BANQUE	212 477	73 423
SOMME A RÉGLER	(29 976)	(29 975)
<b>Total</b>	<b>183 522</b>	<b>44 411</b>

**PA1 Opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève à 3 042 TND au 31 décembre 2023. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022
Gestionnaire	2 858	2 296
Dépositaire	184	148
<b>Total</b>	<b>3 042</b>	<b>2 444</b>

**PA2 Autres créditeurs divers**

Le solde de cette rubrique s'élève à 4 860 TND au 31 décembre 2023. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022
Autres opérateurs créditeurs (CAC)	4 211	4 452
Publications CMF	203	203
Etat retenue à la source	291	237
Autres créditeurs (CMF)	155	124
<b>Total</b>	<b>4 860</b>	<b>5 016</b>

**CP1 Note sur le capital**

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2022	
Montant	1 438 992
Nombre de parts	1 475 275
Nombre de porteurs de parts	1

<b>Souscriptions réalisées</b>	
Montant	275 690
Nombre de parts émises	276 222
Nombre de porteurs de parts entrant	-
<b>Rachats effectués</b>	
Montant	(23 824)
Nombre de parts rachetés	(23 776)
Nombre de porteurs de parts sortant	-
<b>Autres effets sur le capital</b>	
Résultats antérieurs incorporés au capital	40 292
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	1 097
Régularisation des sommes non capitalisables de l'exercice	7 656
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	7 652
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	29 954
Frais de négociation des titres	(2 367)
<b>Montant du capital au 31/12/2023</b>	<b>1 775 142</b>
Nombre de parts	1 727 721
Nombre de porteurs de parts	1

#### **CP2 Note sur les sommes capitalisables**

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de l'exercice augmenté ou diminué des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat des parts. Le solde de ce poste au 31 décembre 2023 se détaille ainsi :

Description	31/12/2023	31/12/2022
Résultat d'exploitation	85 261	35 084
Régularisation du résultat d'exploitation	7 752	5 208
<b>Sommes capitalisables</b>	<b>93 013</b>	<b>40 292</b>

#### **PR1 Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille titres s'élèvent à 86 847 TND au 31 décembre 2023. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2023	Du 06/04/2022 au 31/12/2022
Revenus des actions	62 116	14 014
Revenus des obligations et valeurs assimilées	24 731	2 411
<b>Total</b>	<b>86 847</b>	<b>16 425</b>

**PR2 Revenus des placements monétaires**

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 37 544 TND au 31 décembre 2023. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2023	Du 06/04/2022 au 31/12/2022
Intérêts sur les comptes de dépôts	17 674	15 367
Revenus des prises en pension	17 913	27 592
Revenus des BTC	1 957	-
<b>Total</b>	<b>37 544</b>	<b>42 959</b>

**CH1 Charges de gestion des placements**

Les charges de gestion des placements s'élèvent à 33 174 TND au 31 décembre 2023. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2023	Du 06/04/2022 au 31/12/2022
Rémunération du gestionnaire (*)	31 164	17 538
Rémunération du dépositaire (**)	2 010	1 132
<b>Total</b>	<b>33 174</b>	<b>18 670</b>

(\*) Le gestionnaire a facturé, au fonds FCP GAT VIE CROISSANCE durant l'exercice 2023, des frais de gestion, en tant que gestionnaire dudit fonds, pour un montant total TTC de 31 164 TND. Il s'agit d'une rémunération calculée au taux de 1,55 % HTVA sur la base de l'actif net décomptée jour par jour et réglée mensuellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

(\*\*) Le dépositaire a facturé, au fonds FCP GAT VIE CROISSANCE durant l'exercice 2023, une rémunération pour un montant total TTC de 2 010 TND. En rémunération de ses services de dépositaires, Attijari Bank perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT de l'actif net, décomptée jour par jour et réglée mensuellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

**CH2 Autres charges**

Les autres charges s'élèvent à 5 956 TND au 31 décembre 2023. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2023	Du 06/04/2022 au 31/12/2022
Rémunération des CAC	3 875	4 451
Redevance CMF	1 690	951
Publicité & publications	200	203
Services bancaires & Assimilés	15	18
Impôts, taxes & versements assimilés	176	7
<b>Total</b>	<b>5 956</b>	<b>5 630</b>

**Note 5. Données par part et ratios pertinents**

Désignation	31/12/2023	Du 06/04/2022 au 31/12/2022
Revenus des placements	0,072	0,040
Charges de gestion des placements	(0,019)	(0,013)
<b>REVENUS NET DES PLACEMENTS</b>	<b>0,053</b>	<b>0,028</b>
Autres produits	-	-
Autres charges	(0,003)	(0,004)
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>0,049</b>	<b>0,024</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,004	0,004
<b>SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>0,054</b>	<b>0,027</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres	0,017	(0,038)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	0,004	0,017
Frais de négociation des titres	(0,001)	(0,003)
<b>Plus (ou moins) values réalisées sur titres et frais de négociation</b>	<b>0,020</b>	<b>(0,024)</b>
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>0,070</b>	<b>(0,001)</b>
Droits d'Entrée et de sortie	-	-
<b>RÉSULTAT NON CAPITALISABLE DE L'EXERCICE</b>	<b>0,020</b>	<b>(0,024)</b>
Régularisation du résultat non capitalisable	0,004	-
<b>Sommes non capitalisable de l'exercice</b>	<b>0,024</b>	<b>(0,024)</b>
<b>Nombre de parts</b>	<b>1 727 721</b>	<b>1 475 275</b>
<b>Valeur Liquidative</b>	<b>1,081</b>	<b>1,003</b>
<b>Ratios de gestion des placements</b>		
Charges de gestion des placements / Actif Net Moyen	1,96%	1,44%
Autres charges / Actif Net Moyen	0,35%	0,44%
Résultat capitalisable de l'exercice / Actif Net Moyen	5,51%	2,71%
<b>Actif Net Moyen</b>	<b>1 689 439</b>	<b>1 293 871</b>